

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre mai à 21h00, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, JACQUET Julie, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, ROBEERT Adrien, SAINT JEAN Marylis, SEBI Carine.

Absente : SEGAS Sophie.

Absents excusés : DONNAINT Cédric, CASAGRANDE Hervé.

Ayant donné procuration : CASAGRANDE Hervé à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : SAINT JEAN Marylis.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

Sur autorisation des Elus une délibération est ajoutée, nommée : « Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2020 »

2019/029 – Délibération : Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendra de créer des emplois d'agents recenseurs afin d'assurer le recensement de la population en 2020 dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

En outre, est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2020 : **Monsieur Jean-Claude MAUREL**. Celui-ci sera assisté dans ses fonctions par l'agent municipal suivant : **Madame Carole GOMEZ** en tant que coordonnateur suppléant.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de nommer les coordonnateurs communaux par arrêté municipal
- Donne l'accord au Maire de signature de tout document se référant à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2019/030 – Délibération : Modification du règlement intérieur du personnel communal (Heures complémentaires ou supplémentaires) / Revalorisation des indemnités du personnel communal

1. Où l'exposé de la commission du personnel quant à la gestion des heures complémentaires et supplémentaires, le conseil municipal valide la modification du règlement intérieur du personnel communal au paragraphe correspondant « §C- b) gestion » :

- Les heures complémentaires et supplémentaires doivent être régularisées d'un mois à l'autre dans la mesure du possible.

Néanmoins, il est autorisé, avec l'accord de Monsieur le maire ou son délégataire, de prétendre aux paiements d'heures complémentaires et supplémentaires dans la limite de 6h /trimestre, aux taux en vigueur.

2. La commission du personnel exposant aux élus :

- Le retour des entretiens annuels
- L'évaluation du taux horaire par agent (visé à 14 €/h minimum)
- Les indemnités du RIFSEEP (délibération 2018/029)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une augmentation brute sous la forme d'un complément indemnitaire pour 2019 pour les agents M.Gallego Mathieu et M. Maïo Francisco.

Ce complément indemnitaire fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent, et sera versé du mois de juillet au mois de décembre 2019.

3. Oûi l'exposé de la commission du personnel, le conseil municipal valide l'attribution d'un cadeau de fin d'année à l'ensemble de nos agents.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2019/031 – Délibération : Décision Modificative (relative aux travaux de la salle)

Afin de pouvoir survenir au paiement des dernières factures relatives aux travaux de la salle des fêtes, il est nécessaire de procéder à la décision modificative et aux écritures à comptabiliser suivantes :

compte 2138 – opération appartement GREEN =	- 50 000,00€
compte 2315 - Salle des fêtes =	+ 60 000,00€
compte 21571 – Engin roulant =	- 10 000,00€

Oûi l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité **donne l'accord** au Maire :

- De procéder à la décision modificative et de pratiquer toute manipulation comptable relative à cette modification
- De signature de tout document se référant à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2019/032 – Délibération : Décision Modificative (relative à l'achat d'un conteneur)

Afin de pouvoir survenir au paiement de l'achat d'un conteneur d'un montant de 5544.00€ TTC, il est nécessaire de procéder à la décision modificative et aux écritures à comptabiliser suivantes :

compte 21571 – Engin roulant =	- 600,00€
compte 2184 – Conteneur =	+ 600,00€

Oûi l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité **donne l'accord** au Maire :

- De procéder à la décision modificative et de pratiquer toute manipulation comptable relative à cette modification
- De signature de tout document se référant à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2019/033 – Délibération : Solde des comptes suite à dissolution du SIVU du Gaillacois

En référence à la délibération du comité syndical du SIVU en date du 4 septembre 2018 et en complément de la délibération 039/2018 du conseil municipal de Rivières, il convient de préciser les sommes revenant aux communes et correspondant au compte 515 au-delà du pourcentage déjà précisé.

31000 SIVOM DU GAILLACOIS -

Balance Détaillée des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 23/04/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		177 957,55						177 957,55		177 957,55
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		89 137,19						89 137,19		89 137,19
110	Report à nouveau solde créditeur		2 764,74	2 634,97				2 634,97			129,77
12	Résultat exercice excéd déficit	2 634,97			2 634,97			2 634,97			2 634,97
192	Plus ou moins-values cessions immo	68 922,69						68 922,69			68 922,69
193	Autres neutralisations et régularisation	40 269,12						40 269,12			40 269,12
Total classe 1 :		111 826,78		2 634,97				114 461,75			109 191,81
			269 859,48		2 634,97			272 494,45			267 224,51
515	Compte au trésor	158 032,70						158 032,70			158 032,70
Total classe 5 :		158 032,70						158 032,70			158 032,70

2019 06 05 répartition entre les communes

Compte	Libellé	A répartir	Bernac	Broze	Castanet	Cestayrols	Fayssac	Labastide	Lagrave	Montans	Rivières	Senouillac	Vérification
10222	FCTVA	177 957,55 €	5 320,99 €	9 324,98 €	5 125,18 €	10 837,81 €	3 078,87 €	17 315,27 €	78 201,42 €	15 945,00 €	12 628,21 €	22 280,28 €	177 957,55 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	89 137,19 €	2 685,20 €	4 670,79 €	2 567,15 €	5 428,45 €	1 542,07 €	8 673,05 €	38 168,54 €	7 988,68 €	6 275,26 €	11 169,98 €	89 137,19 €
110	Report à nouveau	129,77 €	3,88 €	6,60 €	3,74 €	7,90 €	2,25 €	12,63 €	55,57 €	11,83 €	9,14 €	16,23 €	129,77 €
192	Plus ou moins-values cession immobilisations	68 922,69 €	2 080,79 €	3 611,55 €	1 984,97 €	4 197,39 €	1 192,36 €	6 706,18 €	29 512,70 €	6 175,47 €	4 852,16 €	8 829,12 €	68 922,69 €
193	Autres neutralisations et régularisations	40 269,12 €	1 204,05 €	2 110,10 €	1 159,75 €	2 452,39 €	896,66 €	3 918,19 €	17 243,24 €	3 808,11 €	2 834,65 €	5 041,68 €	40 269,12 €
515	compte au trésor	158 032,70 €	4 725,17 €	8 280,92 €	4 551,35 €	8 624,18 €	2 733,97 €	15 376,58 €	67 669,59 €	14 159,74 €	11 125,50 €	19 785,70 €	158 032,70 €
Total débit			7 990,01 €	14 002,57 €	7 896,07 €	18 273,96 €	4 622,99 €	28 000,95 €	114 425,53 €	23 943,32 €	18 812,61 €	33 456,50 €	287 224,51 €
Total crédit			7 990,01 €	14 002,57 €	7 896,07 €	18 273,96 €	4 622,99 €	28 000,95 €	114 425,53 €	23 943,32 €	18 812,61 €	33 456,50 €	287 224,51 €

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2019/034 – Délibération : Gestion et achat du port

Après explications, il a été décidé de poursuivre les négociations. Si achat du port : la commune serait actionnaire et gestionnaire, ou bien que actionnaire. Il peut être proposé aux actionnaires de la SCI de changer de statut juridique pour faciliter une co-gestion publique.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

Information sur apprentissage natation des primaires et collèges

Monsieur Le Maire explique que l'usage de la piscine en milieu naturel est en cours de négociation avec des écoles du secteur (Senouillac, Montans, ...) et avec le soutien de l'Inspection Académique. Des aménagements sont à prévoir pour accueillir les écoles (vestiaires, wc).

Information sur l'installation du parc aquatique au 15/06/2019

Cette installation est en cours par 2 chalets temporaires pour l'activité ; la délimitation de l'espace sera mise en place, une mutualisation des coûts est toujours d'actualité.

Information transport en « Rosalie »

Monsieur Le Maire explique l'objectif d'utiliser la Rosalie pour le « ramassage » scolaire d'Aiguelèze à l'école le mercredi dans un premier temps avec 7 enfants et Monsieur le Maire ou un(e) élu(e) comme conducteur, accompagnés de parents fermant le convoi pour sécuriser.

Le départ serait fixé à 8h10 à la piscine. Les cartables seraient transportés par une petite remorque accrochée à la Rosalie.

Ceci dans un but de favoriser le trajet commun, de rendre l'enfant petit à petit autonome, le responsabiliser et sensibiliser les **enfants et les parents aux déplacements doux.**

Aide financière Dôme des Arts

L'école de danse « Le Dôme des arts », situé sur la commune sollicite la mairie pour percevoir une aide financière. La demande concerne des frais de transport en bus s'élevant à hauteur de 4 300€ TTC pour un déplacement emmenant 19 danseuses dont 6 riviéroises à la finale nationale qui se déroulera à Valenciennes pour le week-end de l'Ascension.

Les Elus décident d'octroyer une aide de 300€.

Subvention Ouest Tarn Handball club

L'association « Ouest Tarn Handball Club » recense des riviérois et riviéroises parmi leurs adhérents et sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de 500€.

Les Elus décident de ne pas donner de réponse favorable mais l'association sera informée qu'à partir de septembre-octobre il sera mis en place un remboursement de 50 € par enfant riviérois licenciés et demandent au club l'état des effectifs riviérois.

Questions diverses

Pavillon Bleu

Le 22/05 le jury international accorde le pavillon bleu. Il est nécessaire de respecter un cahier des charges afin d'améliorer l'accueil des baigneurs.

Modification du règlement des salles

En rapport aux travaux réalisés dans la salle des fêtes, il convient de modifier son règlement intérieur. Une délibération sera prise rapidement, les Elus sont invités à travailler sur cette modification.

D'autre part il y a lieu de réfléchir à la date de réouverture de la salle des fêtes pour les associations, les écoles... En fonction il sera organisé à nouveau l'entretien de celle-ci.

Par ailleurs, suite à un entretien avec Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture, il a été décidé que la subvention DETR 2019 restera de 41 000€. Par contre, la DETR 2020 sera de ce fait demandée sur un autre programme.

Inauguration des réalisations communales - Rappel

L'inauguration de la salle des fêtes aura lieu **le samedi 15 juin**. Le choix de cette date correspond à la fête du village pour une bonne ambiance communale.

A cette occasion, le programme suivant est mis en place :

- 10h00 : Cérémonie du 8 mai au Monument aux Morts récemment rénové
- 10h30 : Visite des écoles suite aux travaux de création de classe et d'isolation extérieure
- 11h15 : Discours d'inauguration et vin d'honneur à la salle communale
- 12h00 : Repas annuel des retraités de plus de 65 ans

Pont de la pointe et petits travaux d'entretien communaux

Il est suggéré aux agents techniques et aux Elus de participer à une journée d'entretien de divers endroits communaux. Cette journée est envisagée sur un samedi à venir dont la date sera communiquée ultérieurement.

Congrès des Maires et des Elus locaux du Tarn

Le 68^{ème} Congrès des Maires et des Elus locaux du Tarn se déroulera le samedi 22/06/2019 à l'Ecole des Mines à ALBI.

Fin de la séance : 22h30

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2019/029	Délibération : Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2020
2019/030	Délibération : Modification du règlement intérieur du personnel communal (Heures complémentaires ou supplémentaires) / Revalorisation des indemnités du personnel communal
2019/031	Délibération : Décision Modificative (relative aux travaux de la salle)
2019/032	Délibération : Décision Modificative (relative à l'achat d'un conteneur)
2019/033	Délibération : Solde des comptes suite à dissolution du SIVU du Gaillacois
2019/034	Délibération : Gestion et achat du port

Ainsi fait et délibéré le 24 mai 2019.

Hervé CASAGRANDE <i>procuration à Christophe HERIN</i>	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT Absent
Christophe HERIN	Julie JACQUET	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT <i>Absent</i>	Marylise SAINT-JEAN	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	